



Envoyé en préfecture le 20/07/2021  
Reçu en préfecture le 20/07/2021  
Affiché le 20/07/2021  
ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_119-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**  
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

### SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2021-119 : **VEILLE FONCIERE - ABONNEMENT A L'OUTIL VIGIFONCIER**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vigifoncier est un outil proposé par la SAFER qui permet de connaître les projets de vente de terrain agricoles sur le territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_119-DE

L'abonnement à l'outil représente un coût de :

- 150 € HT par commune et par an (pour une souscription de 2 à 10 communes)
- 125 € HT par commune et par an (pour une souscription de 11 à 25 communes).

La première année, un montant de 400 € HT correspondant aux frais d'établissement (création des comptes et formation sur site) est à ajouter.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de souscrire un abonnement à l'outil Vigifoncier ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

